

Migros Bank Fonds

Liste des valeurs fiscales au 31 décembre 2017 pour les investisseurs imposables en Suisse.

Les indications relatives aux revenus et valeurs fiscales imposables concernent la période fiscale 2017 et valent aussi bien pour l'impôt fédéral direct que pour l'impôt cantonal et communal.

Impôt sur la fortune

Les détenteurs de parts de fonds de placement sont redevables de l'impôt sur la fortune dans la mesure où les parts étaient en leur possession à la date de référence de l'imposition sur la fortune (31.12.2017). Les valeurs déterminantes pour l'impôt sur la fortune figurent dans les tableaux suivants sous la rubrique «Valeur fiscale».¹

Impôt sur le revenu

1. Migros Bank (CH) Fonds et Migros Bank (Lux) Fonds avec distribution (tranche A)

Les investisseurs qui ont bénéficié d'une distribution de dividendes sont redevables de l'impôt sur le revenu au titre de la composante rendement du montant distribué. Les rendements imposables à indiquer dans la déclaration fiscale figurent sous la rubrique «Rendement imposable».

Migros Bank (CH) Fonds sont des fonds de placement de droit suisse, soumis à l'impôt anticipé (à indiquer dans l'état des titres de la déclaration fiscale dans la rubrique A «Titres avec déduction de l'impôt anticipé»).

Migros Bank (Lux) Fonds sont des fonds de placement de droit luxembourgeois, non soumis à l'impôt anticipé (à indiquer dans l'état des titres de la déclaration fiscale dans la rubrique B «Titres sans déduction de l'impôt anticipé»).

2. Migros Bank (Lux) Fonds sans distribution (tranche B)

Sont imposables les investisseurs qui étaient en possession de parts du fonds de placement au moment de la clôture de l'exercice (30.06.2017). Doivent être déclarés les rendements accumulés et retenus (thésaurisés) durant l'exercice clôturé. Les rendements imposables par part figurent à la rubrique «Rendement imposable».

¹ Le canton de Bâle-Campagne applique des principes d'évaluation particuliers pour les cours fiscaux. Les principaux cours fiscaux peuvent être obtenus sur le site de l'administration fiscale cantonale du canton de Bâle-Campagne (adresse: www.steuern.bl.ch).

Liste des valeurs fiscales au 31 décembre 2017

Migros Bank (CH) Fonds:

fonds de placement de droit suisse – soumis à l'impôt anticipé¹

Nom	Valeur	Valeur fiscale ²	Rendement 2017		
		Au 31.12.2017 (par part, en CHF)	Date de référence pour l'impôt sur le revenu (date de la distribution / date-ex)	Distribution (par part, dans la monnaie du fonds)	Rendement imposable (par part, en CHF)
Migros Bank (CH) Fonds 0 B	36569662	100.95	- ⁴	-	-
Migros Bank (CH) Fonds Sustainable 0 B	36569683	100.52	- ⁴	-	-
Migros Bank (CH) Fonds 10 A	2340642	108.90	23.10.2017	0.60	0.6000
Migros Bank (CH) Fonds 25 B	2340647	114.76	23.10.2017	pas de distribution	0.7803
Migros Bank (CH) Fonds Sustainable 25 B	36569688	102.47	- ⁴	-	-
Migros Bank (CH) Fonds 40 A	2340651	119.14	23.10.2017	0.80	0.8000
Migros Bank (CH) Fonds 45 B	2340655	118.42	23.10.2017	pas de distribution	0.7464
Migros Bank (CH) Fonds 45 Sustainable B	10270565	133.70	23.10.2017	pas de distribution	0.4583
Migros Bank (CH) Fonds 65	36569671	106.56	- ⁴	-	-
Migros Bank (CH) Fonds Sustainable 65 B	36569693	105.87	- ⁴	-	-
Migros Bank (CH) Fonds 85 B	36569677	108.46	- ⁴	-	-
Migros Bank (CH) Fonds Sustainable 85 B	36569696	108.01	- ⁴	-	-
Migros Bank (CH) Fonds SwissStock A	2340658	133.49	23.10.2017	1.9	1.9000
Migros Bank (CH) Fonds EuropeStock A	2340662	81.27	23.10.2017	1.75	1.7500
Migros Bank (CH) Fonds InterStock A	2340665	121.44	23.10.2017	0.75	0.7500
Migros Bank (CH) Fonds SwissFrancBond A	2340670	110.53	23.10.2017	0.40	0.4000
Migros Bank (CH) Fonds SwissFrancBond MT A	2340675	105.39	23.10.2017	0.05	0.0500
Migros Bank (CH) Fonds SwissImmo A	10831172	108.06	23.10.2017	1.90 ³	1.4500 ³

¹ Source: liste des cours (HB) de l'Administration fédérale des contributions (www.estv.admin.ch).

² Le canton de Bâle-Campagne applique des principes d'évaluation particuliers pour les cours fiscaux. Les principaux cours fiscaux peuvent être obtenus sur le site de l'administration fiscale cantonale du canton de Bâle-Campagne (adresse: www.steuern.bl.ch).

³ Distribution par le biais de deux coupons (le 1^{er} pour le revenu ordinaire découlant des portefeuilles de titres [CHF 1.45], le 2^e provenant des portefeuilles immobiliers directs [CHF 0.45], constituant un gain en capital non soumis à l'impôt anticipé).

⁴ En raison du lancement de ces fonds au 01.07.2017, les premières distributions auront lieu en 2018.

Migros Bank (Lux) Fonds:

fonds de placement de droit luxembourgeois – exonéré de l'impôt anticipé¹

Nom	Valeur	Valeur fiscale ²	Rendement 2017		
		Au 31.12.2017 (par part, en CHF)	Date de référence pour l'impôt sur le revenu (pour la tranche A, date de la distribution / date-ex)	Distribution (par part, dans la monnaie du fonds)	Rendement imposable (par part, en CHF)
Migros Bank (Lux) Fonds 30 A	2635452	133.38	23.10.2017	0.50	0.5000
Migros Bank (Lux) Fonds 30 B	2635457	221.60	30.06.2017 ³	pas de distribution	0.8574
Migros Bank (Lux) Fonds 40 (EUR) A	2635460	138.56	23.10.2017	1.25	1.4610
Migros Bank (Lux) Fonds 40 (EUR) B	2635461	218.57	30.06.2017 ³	pas de distribution	2.1820
Migros Bank (Lux) Fonds 50 A	2635463	158.31	23.10.2017	0.80	0.8000
Migros Bank (Lux) Fonds 50 B	2635465	258.00	30.06.2016 ³	pas de distribution	1.3070
Migros Bank (Lux) Fonds SwissStock A	2635486	141.63	23.10.2017	1.20	1.2000
Migros Bank (Lux) Fonds SwissStock B	2635488	179.43	30.06.2017 ³	pas de distribution	1.5170
Migros Bank (Lux) Fonds InterStock A	2635483	110.42	23.10.2017	0.95	0.9500
Migros Bank (Lux) Fonds InterStock B	2635484	149.37	30.06.2017 ³	pas de distribution	1.2820
Migros Bank (Lux) Fonds InterBond A	2635476	78.88	23.10.2017	0.95	0.9500
Migros Bank (Lux) Fonds InterBond B	2635478	156.81	30.06.2017 ³	pas de distribution	1.9480

¹ Source: liste des cours (HB) de l'Administration fédérale des contributions (www.estv.admin.ch).

² Le canton de Bâle-Campagne applique des principes d'évaluation particuliers pour les cours fiscaux. Les principaux cours fiscaux peuvent être obtenus sur le site de l'administration fiscale cantonale du canton de Bâle-Campagne (adresse: www.steuern.bl.ch).

³ Date de clôture de l'exercice.

Remarques

Les lois et pratiques fiscales sont soumises à des changements. Bien que nous nous fondions toujours sur des informations actuelles et fiables, nous déclinons toute responsabilité quant aux informations contenues dans le présent document. Les indications publiées ici ne s'appliquent qu'aux investisseurs imposables en Suisse, qui détiennent leurs parts dans les différents fonds de placement à titre de fortune privée. Les informations fournies ne s'appliquent pas si l'investisseur est un négociant en valeurs mobilières qualifié. Les valeurs fiscales indiquées sont tirées de la liste des cours (HB) de l'Administration fédérale des contributions au 31.12.2017 (état au 22 janvier 2018).